



BRÈVES DE BOINVILLE-EN MANTOIS JANVIER 2021



NOËL DES ENFANTS 2020

Dans le contexte sanitaire actuel, il était impossible que les enfants se déplacent pour rencontrer le Père-Noël.

Alors c'est le Père-Noël qui est passé les voir ! C'était prévu, il est venu le samedi 19 décembre ! Il a rendu visite aux enfants qui lui avaient adressé une invitation.

Le Père-Noël est venu en compagnie de Julie (âne du Cotentin – 26 ans) ânesse qui tiraient le sulky et de Eliot (âne du Cotentin – 21 ans) âne avec les paniers et a distribué ses jouets sous le regard médusé des enfants et de leurs parents. Parents qui ont immortalisé l'évènement par des photos.

Quelques-uns d'entre eux nous ont d'ailleurs témoigné leur satisfaction par écrit : « Nous tenons à vous remercier pour l'organisation de ce Noël qui a émerveillé nos enfants. Bravo pour cette magnifique idée ».

Même la météo a fait preuve d'une grande clémence à notre égard.



REPORT DE L'ENQUÊTE ANNUELLE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel de reporter en 2022 l'enquête annuelle de recensement initialement prévue en 2021.

Quelques chiffres pour la commune de Boinville-en-Mantois (source Insee) :
Populations légales au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.
Population municipale : 292
Population comptée à part : 2
Population totale : 294



UNE SECONDE VIE POUR LES SAPINS DE NOËL

La Communauté Urbaine GPSeO met en place un ramassage de sapins en porte à porte. Une fois collectés, ils seront valorisés sous forme de compost ! Un petit cadeau pour l'environnement...

Pour la commune de Boinville-en-Mantois, le ramassage est prévu le **vendredi 29 janvier 2021**. Il vous suffit de sortir votre sapin la veille, à partir de 19 heures. Attention, en dehors de cette date particulière, il faudra vous rendre en déchèterie.

LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET OFFICIEL DE LA COMMUNE



Après plusieurs semaines de développement, la commune de Boinville-en-Mantois est heureuse de vous faire part du lancement du nouveau site internet officiel de la commune à compter du lundi 18 janvier 2021.

Ce mode de communication que nous mettons à disposition de tous, Boinvillois d'abord et au-delà, complète les autres moyens d'informations (Brèves, panneaux d'informations).

Avec tous ces moyens nous pouvons rendre compte de l'action municipale et rester en lien permanent avec vous.

D'un clic via le portail : www.boinville-en-mantois.fr vous accédez à toutes les informations pratiques relatives à la vie communale et intercommunale et obtenez des renseignements utiles. Vous êtes tenu au courant des événements et manifestations susceptibles de vous intéresser.

Ce site devrait permettre de réduire significativement les diffusions sur papier. Cependant, pour celles et ceux qui n'ont pas d'accès internet, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-après avant le 29 janvier prochain afin de bénéficier du support papier de la Brève !

Découvrez vite les diverses rubriques et consultez l'actualité de votre commune. A mettre en tête de vos favoris internet !

N'hésitez pas à nous contacter pour le faire vivre et compléter les informations présentes.

(Coupon à remplir et à retourner en mairie pour le 29 janvier 2021 au plus tard)

Madame et/ou Monsieur

Adresse

N'ayant pas d'accès internet, je souhaite continuer à bénéficier du support papier de la Brève.